

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant <b>La Garde'rire-Centre Éducatif de Cocagne Inc.</b>		Date d'inspection <b>Le 17 décembre 2025</b>			
Nom de l'établissement <b>La Garde'rire-Centre Éducatif de Cocagne</b>		Numéro de permis <b>2019494</b>			
Adresse <b>4783 route 134 Cocagne NB E4R 2Y2</b>		Numéro de téléphone <b>(506) 345-1800</b>			
Type de permis <b>Garderie éducative à temps plein</b>	Nombre maximal d'enfants <b>52</b>		Âges des enfants <b>NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE</b>		
Personnel SGE <b>Veronique Berube</b>	Titre du poste <b>Mentor en assurance de la qualité</b>				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme		
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).		10(1)	17 déc. 2025		
Commentaires: Pendant l'inspection de surveillance, observe dans une salle de classe 9 enfants de 4 ans et 5 enfants de 3 ans avec une éducatrice et une éducatrice à l'inclusion. Le ratio enfants-personnel doit être maintenu en tout temps dans un groupe d'enfants d'âge hétérogène. L'éducatrice est allée dans la salle de classe après la discussion avec la Mentore en Assurance de la Qualité. La lacune est maintenant conforme.		17 déc. 2025			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : b) rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile aux enfants qui y sont bénéficiaires de services;		32(1)(b)	24 déc. 2025		
Commentaires: La Mentore en Assurance de la Qualité remarque que dans les deux classes d'enfants en bas-âge et une autre salle de préscolaire, les fournitures d'art ne sont pas tenue dans des étagères basse et ouverte permettant un accès facile et libre aux enfants. Les fournitures d'art ne devraient pas seulement être sorties lors des activités dirigées, mais aussi être d'accès faciles aux enfants en tout temps.		Pendant que la Mentore en Assurance de la Qualité est encore sur les lieux, le matériel d'art fut placé à la disposition des enfants dans une étagère basse dans les deux classes des enfants en bas âge.			
Commentaires généraux					
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux en avant-midi afin d'effectuer une inspection de surveillance.					
La Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :					

- Si tous les documents obligatoires sont affichés bien en vue dans l'établissement
- Les dossiers des enfants

## Commentaires généraux

- Les consentements dans les dossiers des enfants
- Les dossiers d'incidents
- Les activités quotidiennes
- L'aire de jeu intérieur et le matériel

Une discussion a eu lieu avec l'administratrice concernant les éléments de désignation. Le Plan d'amélioration de la qualité est à jour et tous les éducateurs admissibles sont en voie de compléter les 10 heures requises de perfectionnement professionnel pour l'année de renouvellement.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants transitionner dans l'aire de jeux extérieure. La Mentore en Assurance de la Qualité a observé dans une autre salle de classe, les enfants qui fabriquaient un cadeau de Noël pour leurs parents et ensuite chanter des chansons en faisait une petite causerie. Les enfants ont ensuite transitionné pour manger leur dîner (boîte à dîné) et pour la sieste.

original signé par

Veronique Berube

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 17 décembre 2025

Date

original signé par

Denise Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 décembre 2025

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*